République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260305-10DCC050326-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 5 mars 2026	N° 10dcc050326

Le Conseil de communauté se réunit le jeudi 5 mars 2026, à 17h30 à l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 20 février 2026
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 38
Nombre de votants : 44

Présents : Bernard GIBERGUES, Béatrice DUPONT, Yves LE GOFF, Martial CLAVIER, Patrice BOUCHER, Karine HELIES, Christine CHEVALIER, Jean Luc CATTIN, Daniel GODEC, Jean-François TREGUER, Sandrine LAVIGNE, Gwendal LE COQ, Monique LOAEC, Jean-Christophe FERELLOC, Philippe LE POLLES, Marie Annick CREACHCADEC, Fabien GUIZIOU, Anne-Thérèse ROUDAUT, Marcel LE FLOC'H, Jean Michel LALLONDER, Hélène KERANDEL, Paul TANNE, Andrew LINCOLN, Catherine LE ROUX, Alain ROMEY, Lédie LE HIR, Roger TALARMAIN, Christine SALIOU, Olivier MARZIN, Hervé OLDANI, Denise MERCELLE, Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, Jacques LUCAS, Bernard CALVARIN, Nadège HAVET, André BEGOC, Guy TALOC

Excusé(s) : Sylvie RICHOUX donne pouvoir à Marcel LE FLOC'H (jusqu'à son arrivée), Marie Claire LE GUEVEL donne pouvoir à Paul TANNE, Marie BOUSSEAU donne pouvoir à Catherine LE ROUX, Danielle FAVE donne pouvoir à Jean-Luc CATTIN, Yannig ROBIN donne pouvoir à Andrew LINCOLN, Nadine ABJEAN, Caroline PRIGENT, Nadine KASSIS, Annick LE GUEN, Ludovic MORIN, Alain FLOUR,

Signature de la Convention de partenariat pour la mise à jour et la diffusion du plan du corps de rue simplifié avec le SDEF

Exposé des motifs

Sur la période 2020-2026, le SDEF a engagé le levé de l'ensemble des voies publiques du département, afin de pouvoir mettre à disposition des gestionnaires de réseaux, des EPCI partenaires et des communes adhérentes du SDEF un plan de la voirie d'une précision de 5 cm sous deux formats numériques ainsi qu'une vue immersive. Cette prestation a fait l'objet d'une convention de partenariat pour la constitution du Plan de Corps de Rue Simplifiée signée le 07 avril 2021.

La constitution du Plan du Corps de Rue Simplifié s'inscrit dans le cadre de la réforme « Anti-endommagement des réseaux » (ou réforme « DT-DICT ») du 1er juillet 2012, réforme relative à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

La réforme « anti-endommagement des réseaux » impose aux gestionnaires de réseaux enterrés sensibles (pour la sécurité des tiers) de détecter et d'identifier clairement en classe A tous les ouvrages, tronçons d'ouvrage ou branchements mis en service postérieurement au 1er juillet 2012.
Tous les maîtres d'ouvrage sont concernés, entreprises de travaux et exploitants de réseaux qui devront fournir et utiliser des plans de réseaux géoréférencés selon les classes de précision décrites dans l'arrêté et la circulaire du 16 septembre 2003.

Pour illustration, la classe A correspond à une précision [10 cm], soit une incertitude maximale de 40 cm pour les réseaux rigides, étendue à 50 cm pour les réseaux flexibles.

Pour le territoire du Pays des Abers, les échéances fixées par l'arrêté sont les suivantes :

- A partir du 1er janvier 2026 pour les réseaux enterrés dits sensibles antérieurs au 1er juillet 2012
- A partir du 1er janvier 2032 pour le reste des communes concernant les réseaux enterrés non sensibles antérieurs au 1er juillet 2012

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260305-10DCC050326-DE

La présente convention vise à définir, pour la période 2026 – 2030, les modalités techniques, organisationnelles et financières de la mise à jour du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) sur le territoire de l'EPCI, sous la maîtrise d'ouvrage du SDEF.

Ce partenariat regroupe :

- Le SDEF en tant qu'autorité publique locale compétente pour assurer « la mise en place du PCRS en lien avec les acteurs locaux concernés »,
- Le Conseil Départemental du Finistère
- La Plupart des EPCI du Finistère, certain faisant le choix d'internaliser ce travail
- Les communes de l'Ile de Sein et Ouessant
- Les partenaires privés : ENEDIS & GRDF

Il s'agit de confier au SDEF la collecte des données, leur intégration, le stockage des données, leur mise à disposition, leur mise à jour.

Une gouvernance est établie autour d'un comité de pilotage qui se réunit une fois par an à minima regroupant l'ensemble des partenaires précités et composé comme suit :

- Un élu représentant et un suppléant de chaque EPCI, commune ou établissement public partenaire du projet ;
- Un représentant et un suppléant de chaque gestionnaire de réseau partenaire du projet.

Cette convention et les prestations qui y sont indiqués représentent une charge financière pour la communauté de communes du pays des Abers de :

		Convention 2020 - 2025	**Convention 2026 - 2030**
Investissement	**Part CCPA**	**5 507 €**	**4 542 € * (1,14%)**
	Total PCRS	**1 000 000 €**	**400 000 €**
Fonctionnement	**Part CCPA**	**8 199 € / an**	**10 225 € / an * (2,49%)**
	Total PCRS	**400 000 € / an**	**410 000 € / an**

***** Part maximum à charge de la CCPA qui peut être revue uniquement à la baisse en fonction de l'engagement de trois territoires (QBO, CCPF & CCMA)

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide, à l'unanimité, :

- ***D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat pour la mise à jour et la diffusion du plan du corps de rue simplifié avec le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipements du Finistère (SDEF)***
- ***De permettre au Président de prendre tous les engagements juridiques et financiers induits par cette convention***

Fait et délibéré à Plabennec
le 11 mars 2026,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

COMMUNAUTE de COMMUNES 29860 PLABENNEC du Pays des ABERS